



RÉGATES ÉCOVOILE 2025

Les 8, 9 et 10 août 2025

(Laser, Optimist, 420, Topaz)

INSTRUCTIONS DE COURSE

1 RÈGLES

- 1.1 La régates sera régie par les règles telles que définies dans « Les Règles de la Course à la Voile » (CYA/ISAF).
- 1.2 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.
- 1.3 Chaque voilier doit soumettre son numéro de voile à l'inscription et ce numéro doit correspondre au numéro indiqué sur la voile.
- 1.4 Un voilier qui court sans numéro de voile ou avec un numéro qui ne correspond pas à celui qu'il a soumis à l'inscription pourra être l'objet d'une réclamation.
- 1.5 Les Laser Radial et 4.7 seront considérés comme une seule classe. Les participants peuvent changer de gréements au cours de l'événement. Cependant, les deux voiles doivent obligatoirement porter le même numéro de voile, soit celui soumis à l'inscription.

2 AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel, situé dans les fenêtres du local principal d'Écovoile Baie-des-Chaleurs, situé au 499, boul. Perron.

3 MODIFICATION AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée avant 9h00 le jour où elle entrera en vigueur, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.



Instructions de course
Laser, Optimist, 420, Topaz

8, 9 et 10 août 2025
Carleton-sur-Mer (Qc)

4 SIGNAUX FAITS À TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés à partir du site principal d'Écovoile Baie-des-Chaleurs.
- 4.2 Le pavillon D avec un signal sonore signifie « Le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de 30 minutes après l'envoi du pavillon D. [Les bateaux ne doivent pas quitter le port avant l'envoi de ce signal] ».

5 PROGRAMME DES COURSES

Vendredi 8 août	10 :00 à 15 :00	Journée d'entraînement des coureurs dans le cadre de mes premiers jeux (parcours d'entraînement)
	08 :00 à 18:00	Inscriptions sur place

	<u>Premier signal</u>	<u>Dernier signal possible</u>
Samedi 9 août	9h00	16h00
Dimanche 10 août	9h00	13h30

6 PAVILLON DE CLASSE

Les pavillons de classe seront :

<u>Classe</u>	<u>Pavillon</u>
Laser	Logo sur fond blanc
Optimist	Logo sur fond blanc
420	Logo sur fond blanc
Topaz	Drapeau Tango

7 ZONES DE COURSE

Les zones de course sont situées sur la baie, en face d'Écovoile Baie-des-Chaleurs.



Instructions de course
Laser, Optimist, 420, Topaz

8, 9 et 10 août 2025
Carleton-sur-Mer (Qc)

8 PARCOURS

- 8.1 Les schémas de l'annexe A montrent les parcours, incluant les angles entre les sections de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées, et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que le nombre de tours à réaliser.
- 8.2 La longueur approximative du parcours sera de 30 à 45 minutes pour les Laser, les Optimist et les 420, et de 25 minutes dans le cas de la flotte Optimist.

9 MARQUES

Les marques et leur couleur sont indiquées dans l'annexe A. La marque de modification de parcours sera une grosse bouée rose

10 DÉPART

- 10.1 La ligne de départ sera située entre le mât du bateau de comité affichant le pavillon orange (sur le mât) au côté tribord de la ligne et une bouée jaune, située au côté bâbord de la ligne de départ.
- 10.2 Les bateaux des classes dont le signal de départ n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ.
- 10.3 Lors d'un rappel général, la classe rappelée reprendra immédiatement sa séquence de départ. Le départ des autres classes sera repris à la suite du départ de la classe rappelée.
- 10.4 Un bateau qui ne prend pas de départ au plus tard 5 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie la règle A4.1.
- 10.5 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement fait 5 minutes avant le départ.

Signal	Temps (minutes)	Pavillon	Action	Signal sonore
Avertissement	5	Classe	Hissé	1
Préparatoire	4	Préparatoire	Hissé	1
Une minute	1	Préparatoire	Affalé	1
Départ	0	Classe	Affalé	1 long



Instructions de course
Laser, Optimist, 420, Topaz

8, 9 et 10 août 2025
Carleton-sur-Mer (Qc)

11 CHANGEMENT DE BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 11.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course déplacera la marque originale (ou la ligne d'arrivée vers une nouvelle position.
- 11.2 Si un parcours comporte une porte (Gate), lorsqu'une bouée de cette porte est manquante, la bouée restante de la porte doit être laissée à bâbord.

12 ARRIVÉE

La ligne d'arrivée sera délimitée par le pavillon orange hissé sur le mât du bateau comité, et pour une bouée verte située du côté tribord du bateau comité à un angle d'environ 45°.

13 TEMPS LIMITES

Les temps limites et les temps cibles seront (en minute) :

Classe	Temps limite	Temps limite pour la marque 1	Temps cible
420	60	30	40
Laser	60	30	40
Optimist	60	30	40



Instructions de course
Laser, Optimist, 420, Topaz

8, 9 et 10 août 2025
Carleton-sur-Mer (Qc)

- 13.1 Si aucun bateau n'a pu contourner la marque 1 à l'intérieur de la limite de temps pour celle-ci, la course sera abandonnée. L'incapacité de rencontrer le temps cible ne servira aucunement comme prétexte pour une réclamation. La règle 62.1(a) est ainsi modifiée.
- 13.2 Pour l'intérêt de la flotte et des concurrents, le comité de course pourra accorder les ordres d'arrivée des bateaux qui retardent la fin de la course (sur la fin des parcours). L'abréviation pour la compilation des résultats pour une fin sur parcours sera OCF. Les règles 28.1, 35, A4 et A5 sont ainsi modifiées.

14 RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

- 14.1 Les réclamations devront être écrites sur les formulaires disponibles au bureau de la régates et être remises au bureau de la régates à l'intérieur du temps limite lequel sera de 30 minutes suivant l'arrivée du bateau comité à la fin de la journée.
- 14.2 L'ordre d'instruction des réclamations sera affiché au plus tard 15 minutes après la fin de la période de réclamation. Cet avis informe les concurrents du lieu et du moment approximatif de la réclamation qui les concernent ou pour laquelle ils sont appelés comme témoins.
- 14.3 L'ordre d'instruction des réclamations par le comité de course ou par le comité des réclamations sera affiché pour informer les bateaux sous la règle 61.1(b).
- 14.4 Les décisions du jury seront sans appel comme prévu dans la règle 70.5.

15 CLASSEMENT

- 15.1 Quand moins de cinq (5) courses ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points de toutes les courses
- 15.2 Quand plus de cinq (5) courses ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores de toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

16 RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 16.1 Les concurrents doivent porter un gilet de sauvetage approuvé par les autorités nationales en tout temps lorsqu'ils sont sur l'eau.
- 16.2 Tous les voiliers doivent s'enregistrer en sortant et en revenant du parcours auprès d'un officier qui se tiendra près du bureau d'accueil d'Écovoile Baie-des-Chaleurs.



Instructions de course
Laser, Optimist, 420, Topaz

8, 9 et 10 août 2025
Carleton-sur-Mer (Qc)

- 16.3 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course avant de quitter le parcours, ou si ce n'est pas possible, immédiatement après son arrivée sur la plage.

17 REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit, du comité de course.

18 CONTRÔLE DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de courses.

19 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 19.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonnés ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 19.2 Les directeurs d'équipe, les entraîneurs et autres personnes supportant les participants, doivent enregistrer leur bateau auprès du Comité d'Organisation des courses.

20 ÉVACUATION DES DÉTRITUS

Les débris doivent être placés à bord des bateaux d'assistance ou officiels.

21 PRIX

Des prix seront attribués aux concurrents de chaque classe terminant premier, deuxième et troisième dans la régates.

22 DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.



Instructions de course
Laser, Optimist, 420, Topaz

8, 9 et 10 août 2025
Carleton-sur-Mer (Qc)

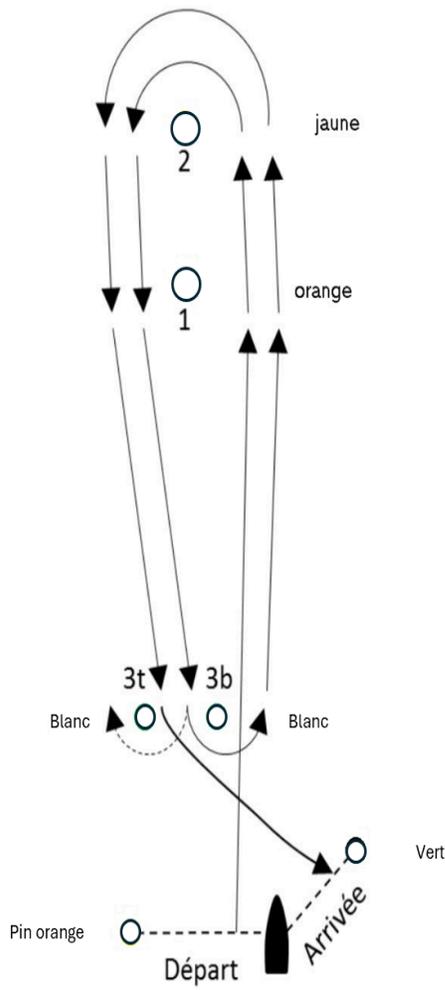
23 ASSURANCE

Chacun des participants doit être assuré avec une assurance admettant les tierces parties.

ANNEXE A – ILLUSTRATION DES PARCOURS

Parcours 1 – Laser et 420

Départ – 2 – 3 (Gate) - 2 – 3 (Gate) - Arrivée



Parcours 2 - Optimist

Départ – 1 – 3 (Gate) - 1 – 3 (Gate) - Arrivée

